VOLATIL / GERMAIN ANTOINE



141 AVENUE DE PARMENTIER

75010 PARIS

BON DE COMMANDE

Commande n°: C1511002

Drivit

Dossier: BREDA007006

Date: 09/07/2015

Interlocuteur(s): Marie-Claire Vilcoq

NIh I Initéa

BRED

Bred - En Bred / version web

Page 1

Total UT

		Nb Unités	Prix unit.	Total HT
prod HTML		1,00	1 500,00€	1 500,00€
selon devis 201525060227 en date du 2015/06/25 Bred Intégration				
Conditions de règlement : 45 jours fin de mois			Total HT	1 500,00€
Votre facture doit être libellée au nom de "Babel Stratégie & Communication" et adressée au service comptabilité. Elle doit mentionner le numéro de commande : C18	511002			
A défaut, votre facture vous sera retournée. Vous pouvez envoyer votre facture au format pdf à : comptabilite@agencebabel.com			_	
			Accord	d fournisseur
L'acceptation de la présente commande vaut acceptation sans réserve des conditions générales d'achat jointes.	Date :			
Sig	nature :			



Conditions générales d'achat

Art.1 Champ d'application - Opposabilité

Les présentes conditions générales d'achat sont de plein droit applicables aux commandes de produits et/ou de services émises par Babel, sous réserve de tout accord particulier. En cas de contradiction, elles prévalent sur les conditions générales de vente du fournisseur.

Art.2 Bon de commande

Toute commande doit pour être valable faire l'objet d'un bon de commande (ci-après le "Bon de commande") écrit et signé par un représentant dûment autorisé de Babel.

Le fournisseur dispose d'un délai de 48h pour accepter ou refuser la commande. A défaut d'acceptation expresse de sa part durant ce délai, la commande est caduque.

Art.3 Relations entre Babel et le fournisseur

Tout affectio societatis est exclu entre Babel et le fournisseur, qui sont deux entités juridiques indépendantes. Leurs relations sont exclusives de tout lien de subordination, le fournisseur étant libre d'organiser son activité comme bon lui semble.

Le fournisseur n'est pas habilité à agir au nom et/ou pour le compte de Babel, à quelque titre et à quelque fin que ce soit. Il veillera en conséquence à éviter toute confusion à cet égard dans ses rapports avec les tiers, notamment les clients de Babel.

Aucune exclusivité n'est consentie au fournisseur au regard de ses produits ou services.

Art.4 Obligations du fournisseur

Le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions du Bon de commande (notamment au regard des délais, des caractéristiques des produits, des quantités, du contenu et des modalités d'exécution des services, des contraintes techniques, de l'adresse de livraison, du mode de transmission, etc.) ainsi que, le cas échéant, les stipulations non contradictoires de sa proposition commerciale. Il est soumis à une obligation de résultat à cet égard.

Dans le cas où Babel donnerait au fournisseur accès à ses locaux et/ou à des biens pour les besoins de la fourniture de services, il s'engage à n'en faire usage que dans ce cadre et à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans lesdits locaux.

Le fournisseur s'interdit de sous-traiter tout ou partie des services commandés sans l'accord préalable et écrit de Babel. Il demeure dans tous les cas exclusivement et intégralement responsable à l'égard de Babel de la fourniture desdits services.

Le fournisseur s'interdit de céder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses obligations sans l'accord préalable et écrit de Babel.

Art.5 Livraison - Réception

Babel se réserve le droit de refuser les livraisons partielles.

Elle dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la livraison de produits pour procéder à leur examen et émettre des réserves.

Le transfert des risques intervient à la livraison.

Pour les services informatiques, toute recette tacite est expressément exclue, nonobstant l'utilisation du livrable.

Art.6 Conditions financières

Le prix des produits et/ou services est précisé dans le Bon de commande. Sauf stipulation contraire, ce prix est HT et soumis à la TVA française, ferme et non révisable, franco de livraison, le fournisseur conservant à sa charge exclusive l'ensemble de ses frais.

Les factures du fournisseur sont payables à 45 jours fin de mois. Babel pourra compenser sur ces factures toute somme qui lui serait due par le fournisseur, à quelque titre que ce soit.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont exigibles à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce.

Art.7 Confidentialité - Loyauté

Le fournisseur s'engage à conserver strictement confidentiels les informations et éléments de toute nature relatives à Babel et/ou à ses clients qui lui auront été divulgués ou auxquels il aura eu accès dans le cadre de ses relations avec Babel. Il se porte garant du respect du même engagement par ses préposés et sous-traitants éventuels.

Le fournisseur s'interdit en outre d'émettre un avis négatif sur Babel ou de critiquer leurs relations auprès de tiers.

Ces engagements resteront en vigueur pendant une durée de 10 ans après la cessation, pour quelque cause que ce soit, des relations entre Babel et le fournisseur.

Art.8 Non concurrence

Le fournisseur s'interdit de collaborer directement ou indirectement avec les clients de Babel hors du cadre de ses relations avec Babel et/ou de collaborer à une offre concurrente de celle de Babel dans le cadre d'un appel d'offres, et ce tant durant leurs relations que pendant une durée d'un an à compter de leur cessation, pour quelque cause que ce soit. Il se porte garant du respect du même engagement par ses préposés et sous-traitants éventuels intervenant dans le cadre de ses relations avec Babel.

pour en connaître.

Art.9 Propriété intellectuelle

Lorsque la fourniture des services comprend la création d'œuvres protégeables (ciaprès les "Œuvres"), le fournisseur cède à titre exclusif et transférable à Babel, au fur et à mesure de leur création, l'ensemble des droits d'exploitation afférents aux Œuvres, pour le monde entier et pour toute la durée de la propriété intellectuelle et ses éventuelles prolongations. La contrepartie de cette cession est incluse dans le prix des services. La propriété matérielle des supports est transférée gracieusement à Babel lors de leur remise.

Le fournisseur garantit à Babel la jouissance paisible des droits ainsi cédés et l'exploitation paisible des Œuvres. Il la garantit contre les conséquences de tout recours de tiers fondé sur une atteinte à leurs droits du fait de cette exploitation.

Sont cédés, sauf stipulation contraire du Bon de commande :

- Le droit de reproduire en tout ou partie les Œuvres sur tout support physique ou informatique (notamment et sans limitation affiche, prospectus, PLV, packaging, merchandising, presse, mailing, CD, DVD, disque dur), sans limite de quantité.
- Le droit de représenter en tout ou partie les Œuvres par tout media et moyen de communication (notamment et sans limitation TV, réseaux de communication électronique y compris réseaux sociaux, mobile, satellite, câble, cinéma, exposition, évènement), en streaming et/ou téléchargement.
- Le droit d'adapter, de modifier et de traduire en toutes langues et tous formats les Œuvres en tout ou partie.
- Le droit de mettre sur le marché les Œuvres s'il s'agit de logiciels, étant entendu que le fournisseur s'engage à remettre à Babel l'ensemble des codes source et de la documentation y afférente.

Au titre de son droit moral, le fournisseur autorise l'ensemble des exploitations prévues et reconnaît que l'exploitation publicitaire des Œuvres ne permet pas l'exercice du droit à la paternité. Il se porte garant le cas échéant de l'obtention d'une telle autorisation et d'une telle reconnaissance par l'(les) auteur(s) des Œuvres.

Le fournisseur s'interdit de citer Babel et/ou les clients de celle-ci à titre de référence commerciale. Il s'interdit en outre de reproduire ou représenter les Œuvres à des fins de démonstration ou de promotion de ses activités, sauf autorisation préalable et écrite de Babel. Ces engagements resteront en vigueur après la cessation, pour quelque cause que ce soit, des relations entre Babel et le fournisseur.

Art.10 Assurances

Le fournisseur garantit avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurances couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle. Il s'engage à en justifier à première demande de Babel, de même que du paiement des primes correspondantes.

Art.11 Résiliation

En cas d'annulation par le client de Babel d'une opération, Babel pourra résilier immédiatement et de plein droit la commande correspondante. Elle sera alors redevable à l'égard du fournisseur d'une somme correspondant au prix des produits livrés et/ou des services fournis à date, sur présentation de justificatifs et à l'exclusion de toute autre somme ou indemnité.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations, non réparé dans un délai d'un mois à compter d'une mise en demeure adressée par l'autre partie, cette dernière pourra résilier immédiatement et de plein droit la commande correspondante, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Par dérogation à ce qui précède, en cas de manquement par le fournisseur à une obligation de résultat ou de ne pas faire, Babel pourra résilier immédiatement et de plein droit la commande correspondante, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

A la cessation de ses relations avec Babel, pour quelque cause que ce soit, le fournisseur s'engage à lui remettre sans délai l'ensemble des éléments qu'elle lui aura transmis dans le cadre de leurs relations, sans en conserver de copie.

Art.12 Loi applicable - Attribution de juridiction

Les relations entre Babel et le fournisseur sont soumises à la loi française. En cas de litige, attribution expresse de juridiction est donnée au tribunal de commerce de Paris, seul compétent pour en connaître.

41 RUE GRENETA - 75002 PARIS - FRANCE T. +33 (0)1 53 00 10 00 - Fax +33 (0)1 53 00 10 10